

# La Feuille Hebdo



Bulletin paroissial hebdomadaire Du 29 novembre au 6 décembre 2020

## Qui suis-je pour « jauger » ?

En ce premier dimanche de l'Avent s'ouvre une nouvelle année liturgique par une période importante de l'année chrétienne puisque durant près de quatre semaines nous allons nous préparer à la venue de Notre Seigneur à Noël. Et alors que nous avons été injustement privés de la messe durant un mois, nous sommes heureux de pouvoir retrouver notre église pour assister à la célébration des saints mystères dans notre chère paroisse en vertu du droit **inné** que possèdent l'Église et les fidèles de rendre à Dieu le culte qui lui est dû. Droit inné, donc droit dont l'exercice dépasse la compétence de l'autorité civile, laquelle est d'ailleurs franchement ignorante en la matière, comme nous l'avons vu ces dernières semaines. *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu !*

Or, il se trouve que César -d'aucuns diraient Jupiter- demande à l'Église de limiter l'accès au culte qui devrait être réservé à trente élus par messe... Lapsus ou véritable décision ? Qui sait ? En tout cas je me demande bien, comme prêtre et surtout comme curé, c'est-à-dire ayant charge d'âmes et devant en répondre devant Dieu,

sur quels critères je pourrais bien choisir les élus...

- Premiers arrivés, premiers servis ? Et les autres restent dehors qu'il pleuve ou qu'il vente ? ... Ou alors :
- Ceux qui se confessent le plus souvent ?
- Ceux que l'on ne voit pas assez souvent demander pardon au Bon Dieu ? Ils ont certainement encore plus besoin que les autres de la messe...
- Les familles avec leurs enfants ?
- Les personnes seules ? Quoiqu'elles pourraient bien venir en semaine quand il y a moins de monde...

Non ! Pas un seul instant je n'aurais pu envisager de faire un tel choix ! Quelle folie veut-on nous imposer ? ! Un prêtre ne peut choisir ceux auxquels il donne Jésus-Christ et ceux auxquels il le leur refuse ! Il s'efforce au contraire d'être tout à tous à l'image du Bon Pasteur qui donne sa vie pour chacune de ses brebis. Il n'a de cesse de dispenser au plus grand nombre, principalement par la messe, les mérites infinis acquis par Notre-Seigneur sur la croix.

(Suite en page 2)

# Vie de paroisse

- Après chaque messe du dimanche, **vente de vin** au profit de la Paroisse : un Château Canteloup 2015, Cuvée spéciale pour la Paroisse Saint-Éloi. Le stock s'amenuise : ne manquez pas un bon vin dans une belle bouteille pour vos repas de Noël !

## RAPPEL Consignes à respecter :

- 1. En entrant, chaque personne est priée de **se désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique**.
- 3. Chaque personne doit **porter un masque durant la messe** et uniquement l'abaisser au moment de la communion.
- 4. Les **familles** pourront se groupées dans la **nef latérale** espacées les unes des autres d'au moins un banc.
- 5. Il n'est pas possible de s'asseoir sur les places marquées d'une croix.
- 6. Les premiers bancs sont réservés aux personnes à mobilité réduite.
- 7. Pour la communion : une seule file dans l'allée principale en respectant une distance d'au moins un mètre entre chaque personne. **8 personnes au maximum au banc de communion**, en se plaçant sur les marques au sol. Le retour dans les bancs après la communion se fait en suivant le fléchage au sol.
- 8. Après la messe, veillez à respecter les distances entre vous sur le parvis.

## DATES À RETENIR :

5 et 12 décembre 2020 : récollections d'avent pour dames puis pour messieurs à Verdélais ; 13 et 14 mars 2021 : pèlerinage de Verdélais ; 8 mai : pèlerinage à Lourdes ; 23 mai : professions de foi ; **30 mai : CONFIRMATIONS** ; 6 juin : Fête-Dieu, premières communions ; 13 juin 2021 : kermesse paroissiale.

## suite

Il s'adresse à tous et tend, malgré ses limites, à être aussi universel que Jésus-Christ : par le sacrement de l'Ordre qu'il a reçu il est *alter Christus* -un autre Christ-, en administrant les sacrements il agit *in persona Christi* -dans la personne du Christ-, lorsqu'il enseigne la vérité de Jésus-Christ il l'enseigne à tous à l'instar de Jésus-Christ lui-même. Quel scandale serait-ce pour un ministre du Christ de trahir l'exemple du Maître en choisissant ses fidèles, ses élus !

Nos évêques, et à travers eux l'Église, ont été humiliés par trois fois depuis le début de ce « confinement ». Il suffit ! Non, le pouvoir civil ne peut nous imposer de dénaturer le ministère sacerdotal, ni nous dire comment célébrer, ni avec qui, ni pour qui ! C'est aussi cela la séparation de l'Église et de l'État ! Nous ne pouvons pas compter jusqu'à trente et

laisser les autres dehors, cela est irréaliste, absurde, tout simplement impossible. Or, à l'impossible nul n'est tenu...

Depuis le début de cette crise sanitaire, l'Église s'est engagée à faire respecter les mesures-barrières, ce que nous fimes. Si tous peuvent déambuler dans les commerces et emprunter les transports en commun dans lesquels les gestes-barrières sont bien plus difficilement applicables que lors d'une messe, alors nous n'avons pas besoin de compter...

Cependant, bien que notre déception et notre colère soient réelles, il n'en demeure pas moins que la célébration de la sainte messe ne doit pas être instrumentalisée à des fins politiques ou revendicatrices. On ne peut déceimment pas faire de la messe une manifestation...

À comper de ce dimanche, nous reprenons donc nos horaires de messes habituels. Nous vous demandons évidemment de continuer à respecter scrupuleusement les mesures-barrières mises en place dans l'église (distanciation, places devant rester libres, sens de circulation et port du masque). Si aucune église n'a été un « cluster » comme l'ont affirmé le Gouvernement et le Conseil scientifique, c'est bien parce que nous savons ce que nous faisons et que nous sommes capables d'agir avec prudence.

Profitons de ce temps de pénitence joyeuse qu'est l'Avent pour offrir prières et sacrifices pour la France et ses gouvernants faisant nôtre cette magnifique hymne de l'Avent : *Rorate Cæli desuper, et nubes pluant justum. Ne irascaris Domine, ne ultra memineris iniquitatis. Ecce civitas sancta facta est deserta, Sion deserta est, Jerusalem desolata est, domus sanctificationis tuæ et gloriæ tuæ, ubi laudaverunt te patres nostri* « **Cieux, répandez d'en-haut votre rosée et que les nuées fassent descendre le Juste. Ne vous mettez pas en colère, Seigneur, ne gardez pas souvenir de l'injustice. Voici que la cité sainte est devenue déserte, Sion a été désertée, Jérusalem est en désolation, la maison de votre sanctification et de votre gloire, où nos pères avaient dit vos louanges** ».

## Paroisse pratique

### Paroisse Saint-Éloi

#### Institut du Bon Pasteur

1, rue Saint-Eloi - Bordeaux

[paroissesainteloibordeaux@gmail.com](mailto:paroissesainteloibordeaux@gmail.com)

[www.saint-eloi.org](http://www.saint-eloi.org)

Facebook : [Paroisse Saint Éloi Bordeaux](#)

### Coordonnées paroissiales

**Abbé Grégory Lutz-Wiest**, curé

06 52 36 56 15 / [curessainteloi@glw.fr](mailto:curessainteloi@glw.fr)

**Abbé Yvain Cartier**, vicaire

06 52 49 17 67 / [yvaincartier@gmail.com](mailto:yvaincartier@gmail.com)

**Abbé Guillaume Touche**, prêtre résident

06 69 37 07 05 / [guillaumetouche@gmail.com](mailto:guillaumetouche@gmail.com)

### Horaires en semaine

Du lundi au samedi de 9h00-12h00 / 15h00-19h30

Récitation du Rosaire : 9h00-11h00

Confessions : 11h00-12h00 / 15h00-18h00

Chapelet : 18h00 / Complies : 19h15

### Permanence des prêtres

**Abbé G. Lutz-Wiest** : De 11h00 à 12h00 les vendredi et samedi. De 15h00 à 18h00 les lundi et mardi.

**Abbé Y. Cartier** : De 11h00 à 12h00 les lundi, et mercredi. De 15h00 à 18h00 les jeudi et samedi.

**Abbé G. Touche** : De 11h00 à 12h00 les mardi et jeudi. De 15h00 à 18h00 les mercredi et vendredi.

# Horaires des offices

Dimanche 29

**1er dimanche de l'Avent**

*Mémoire du XVIIème dimanche après la Pentecôte*

**08h30 : Messe lue**

*Neuvaine Adrien Martin*

**10h00 : Grand'messe chantée**

*Pour tous les Paroissiens*

**18h00 : Vêpres et Salut du Très Saint-Sacrement**

**19h00 : Messe lue**

*Intention particulière*

Lundi 30

**St André, apôtre,  
Patron du diocèse de Bordeaux**

**07h15 : Messe lue**

*Neuvaine Adrien Martin*

**18h30 : Messe lue**

*Intention particulière*

Mardi 1er

**De la férie**

**07h15 : Messe lue**

*Neuvaine Adrien Martin*

**18h30 : Messe lue**

*Jean Cuchet*

Mercredi 2

**Ste Bibiane, vierge et martyre**

**07h15 : Messe lue**

*Intention particulière*

**18h30 : Messe lue**

*Neuvaine Adrien Martin*

Jeudi 3

**St François-Xavier, confesseur**

**07h15 : Messe lue**

*Neuvaine Adrien Martin*

**18h30 : Messe lue puis  
adoration du TSS jusqu'à  
minuit**

*Familles Bouange, Kalou et  
Thomy*



Vendredi 4

**PREMIER DU MOIS**

**St Pierre Chrysologue, évêque, confesseur et  
docteur de l'Église**

*Mémoire de ste Barbe, vierge et martyre*

**07h15 : Messe lue**

*Neuvaine Adrien Martin*

**18h30 : Messe chantée**

*Xavier du Fayet (+)*

Samedi 5

**PREMIER DU MOIS**

**De la ste Vierge en Avent**

**07h15 : Messe RORATE  
célébrée en silence à la  
lueur des cierges à l'autel  
de ND**

*Neuvaine Adrien Martin*

**18h30 : Messe chantée**

*Aurélien Solé*

Dimanche 6

**IIème dimanche de l'Avent**

*Mémoire de st Nicolas, évêque et confesseur*

**08h30 : Messe lue**

*Pour tous les Paroissiens*

**10h00 : Grand'messe chantée**

*Neuvaine Adrien Martin*

**18h00 : Vêpres et Salut du Très Saint-Sacrement**

**19h00 : Messe lue**

*Géraldine Da Cunha*



abstinence de viande obligatoire